OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 août 2026
Délibération N°	05
Date de la convocation	14 août 2026
Objet	3.1 VILLEVEYRAC – Acquisition auprès de la ville de la parcelle cadastrée AK 214 (foncier bâti) d'une superficie de 1890 m² située au 18 route de la Montagnac en vue d'y réaliser un programme de logements locatifs sociaux.

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Denis MAULANDI, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Nicole MORERE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MEJEAN qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME ILLAIRE
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M MAULANDI
Christine MULA qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES, qui a donné pouvoir à M GAUDY
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME BOUIDA

*****

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-05-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Logement Hérault

Délibération N° 05

Objet : 3.1 – VILLEVEYRAC

Acquisition auprès de la ville de la parcelle cadastrée AK 214 (foncier-bâti) d'une superficie de 1890 m² située au 18 route de Montagnac en vue d'y réaliser un programme de logements locatifs sociaux.

Le 25 août 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant la proposition de la commune de Villeveyrac de céder à Hérault Logement la parcelle cadastrée AK 214 (foncier-bâti) afin de réaliser un programme de 21 LLS collectifs,

Considérant l'intérêt pour Hérault Logement d'accroître sur la commune son offre locative dans un secteur où la demande est en forte croissante,

Considérant le prix de cession à hauteur de 140 000 € (hors frais de notaire) compatible avec le type de projet,

Considérant que l'acquisition du foncier-bâti par Hérault Logement auprès de la commune ne sera conclu que sous réserve d'un engagement fort de la ville à verser à l'Office une subvention de 140 000€ en contrepartie de la déduction du prélèvement SRU sur ses ressources fiscales,

Considérant que le projet de 21 LLS imaginé sur le terrain d'assiette a reçu un avis favorable de la part du Comité d'Engagement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :
D'acquérir auprès de la commune de Villeveyrac la parcelle cadastrée AK214 d'une superficie de 1890 m² m² pour un montant de 140 000 € (hors frais de notaire) sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière.

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-05-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-05-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026